

*Questions au Feuilleton*

Les pétitionnaires rappellent qu'un comité permanent du Parlement a proposé une nouvelle procédure pour les réfugiés qui résoudrait efficacement et équitablement le problème de l'arriéré et des demandes non fondées. Cette solution jouit de l'appui de tous les partis, du Conseil canadien des Églises, de l'Association du Barreau, du Congrès juif et de beaucoup d'autres groupes et particuliers experts en matière de réfugiés.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de loi C-55 et de le remplacer par le genre de propositions faites par le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, le député respecte la méthode traditionnelle de présentation des pétitions. Pourrait-il nous dire si c'est son bureau qui a certifié la conformité de cette pétition?

**M. Robison:** Cela n'a rien à voir.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il d'autres pétitions? Il n'y en a pas.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il y n'a pas de questions au *Feuilleton*.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, au cours de la matinée, on a distribué aux députés un avis annonçant qu'on répondrait aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 134, 143, 148, 150, 152, 154 et 155. Je souhaite savoir, par votre entremise, monsieur le Président, pourquoi on ne répond pas aux questions en conformité du Règlement, car il y figure une disposition qui exige que l'on réponde aujourd'hui à ma question en particulier.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je reconnais l'importance de l'argument soulevé par le député. Je n'étais pas très satisfait de la documentation que l'on m'a communiquée. Je compte fournir ces réponses demain, quand je me serai assuré que la documentation est complète.

**M. Boudria:** Je ne veux pas insister, mais s'il y a une question dont la réponse n'est pas recevable quant à la forme et ne saurait donc être donnée aujourd'hui, je vous rappelle humblement, monsieur le Président, que le Règlement s'applique tout de même. Je voudrais savoir quelles sont les questions auxquelles le secrétaire parlementaire n'est pas en mesure de répondre aujourd'hui et pourquoi il ne répond pas aux autres. Personne assurément ne verra d'inconvénient à modifier le document qu'il va présenter de façon à inclure les autres questions. C'est ce que prévoit le Règlement que nous observons par ailleurs normalement. En ce qui me concerne, le gouvernement n'est nullement justifié de faire fi de cette disposition du Règlement simplement parce qu'il en a envie en ce moment. Pourquoi ne pas nous donner la réponse tout de suite?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit au début. Je rappelle au député que je vérifierai les documents

et nous pourrions peut-être revenir au dépôt des réponses un peu plus tard, auquel moment je donnerai ces réponses.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions sont-elles toutes reportées?

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, ajournée le jeudi 18 juin, de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Marchi (p. 7338).

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de donner la parole au député de Chambly (M. Grisé), je signale à la Chambre que, par suite de la déclaration ministérielle, la période réservée aux ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 50 minutes à compter de 13 heures.

[Français]

**M. Richard Grisé (Chambly):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler aujourd'hui sur l'amendement du député de York-Ouest (M. Marchi) concernant bien sûr le problème des réfugiés.

Vous savez que c'est dans l'intérêt de la sécurité canadienne que notre gouvernement a rappelé le Parlement. Monsieur le Président, nous sommes réunis ici parce que le problème des étrangers qui entrent clandestinement au Canada en se faisant passer pour des réfugiés est devenu crucial.

Je tiens à faire savoir aux députés présents que la décision de rappeler la Chambre n'a pas été prise à la légère. Nous sommes au fait de la portée de cette décision, mais cette dernière était absolument nécessaire. Il est de notre devoir, en tant que gouvernement, de prendre l'initiative lorsque des événements graves touchent notre pays.

Pourtant, depuis que le gouvernement a annoncé son intention de rappeler la Chambre, on l'a accusé de réagir de façon excessive ou irresponsable. On ne peut pas les satisfaire. C'est: ou on va trop vite ou on ne va pas assez vite. Ce sont les gens de l'Opposition qui font ces commentaires, bien sûr, monsieur le Président.

Au contraire, je pense que l'irresponsabilité en pareille situation aurait consisté à ne pas agir. Si nous n'avions pas agi, nous aurions laissé simplement se détériorer la crise qui touche notre système de détermination du statut de réfugié. Nous ne pouvons tolérer que cela se produise encore. Ne rien faire, monsieur le Président, équivaudrait à dire au monde que le Canada permet que l'on viole ses lois. Ne rien faire, ce serait aggraver la dissension qui se manifeste dans l'opinion publique et mettre en péril nos programmes pour les réfugiés et les immigrants.